

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le

ID : 087-218716603-20230302-202312-DE

SLOW

Mairie 1 Place de la Mairie  
SAINT MARTIN LE VIEUX  
87700

## DELIBERATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### N°2023/12 EN DATE DU 02/03/2023

##### Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Présents : 15  
Représentés : 00  
Votants : 15  
Exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre : 00  
Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 2 mars 2023, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 24 février 2023 sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

**Présents :** Mmes ACHARD. BRUZAT. BAYLE. GIROIR. DUBARRY. ESCALIER. MARCILLAUD. LEONARD

Mrs LAVALADE. MOUSNIER. CARREAUD. DELOMENIE. JOUHANNEAU. LEVEQUE. PETILLON.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

#### DECLASSEMENT D'UN DELAISSÉ DE VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil municipal, sur le rapport et la proposition de Madame Le Maire,

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Vu** le Code de la voirie routière et notamment ses articles L. 112-8 et 141-3,

**Considérant** le délaissé de voirie situé dans le village de Mardaloux en section D,  
**Considérant** qu'au regard de son emplacement et de ses caractéristiques, ce terrain est considéré comme une dépendance du domaine public routier qui n'est pas utilisée pour la circulation,

**Considérant** que le déclassement de cette section de terrain ne remet pas en cause aucun accès,

**Considérant** qu'il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

■ **demande** le déclassement de ce délaissé de voirie communale, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière et son intégration dans le domaine privé de la commune,

■ **demande** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.

■ **autorise** Madame le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Fait délibéré les jour, mois et an que dessus;  
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,  
Sylvie ACHARD



Transmise à la Préfecture le 07/03/2023  
Affichée le 06/03/2023